FLAHAULT Henri

11 mai 2023, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 10 mars 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Henri, Pierre, Marius, Evariste FLAHAULT, commissaire de justice associé sous le titre d'huissier de justice en application du dernier alinéa du IV de l'article 25 de l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016, membre de la société civile professionnelle «Henri FLAHAULT et MAURICE-PEROUMAL Elodie, huissiers de justice associés», anciennement dénommée « Henri FLAHAULT et Elodie MAURICE-PEROUMAL » titulaire d'un office de commissaires de justice à la résidence de Cayenne (Guyane), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « Elodie MAURICE-PEROUMAL »

Associé (s) en exercice :
Elodie MAURICE-PEROUMAL

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)